



Règlement intérieur Ancey Wave

Ancey Wave est un projet expérimental ayant pour objectif de tester le fonctionnement d'une vague de rivière générée artificiellement sans énergie additionnelle que celle du cours d'eau. Elle fonctionne selon le débit du Thiou, cours d'eau sur lequel elle a été créée, et peut donc ne pas être praticable tout le temps. **Les adhérents** de l'association SED **portent le projet Ancey Wave et font partie intégrante de cette phase expérimentale.** Ils surfent **de façon autonome sous leur propre responsabilité**, en ayant **conscience des risques** liés à cette pratique.

Article 1 : introduction

1. L'accès à la vague est réservée aux membres de l'association SED
2. Les adhérents SED utilisent la structure, le matériel ou tout autre équipement mis à disposition par l'association, sous leur propre responsabilité.
3. L'accès à la vague est strictement interdit en l'absence d'un chargé d'ouverture de créneaux / d'un encadrant et en dehors des horaires d'accès.
4. Le port des EPI (équipements de protection individuelle) suivants est obligatoire : casque, gilet d'aide à la flottaison 50N, gants, chaussons/chaussures et leash au bras.
5. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.
6. L'association décline toute responsabilité en cas de blessures indépendantes d'un éventuel dysfonctionnement de la vague et, de fait, rend obligatoire la souscription des usagers à une assurance personnelle.
7. Ancey Wave est, par défaut, régi par les mêmes règles que celles énoncées dans le règlement intérieur de l'association SED (disponible en consultation au cabanon)
8. Conformez-vous aux dispositions du présent règlement et aux consignes des responsables d'ouverture de créneaux. Tout manquement délibéré au règlement intérieur et tout comportement pouvant présenter un risque pour les usagers sont passibles d'exclusion temporaire ou définitive du site Ancey Wave sans remboursement possible.
9. Respectez les locaux et utilisez à bon escient le matériel mis à votre disposition.
10. Le matériel sera facturé au prix du neuf en cas de perte, de vol ou de détérioration volontaire.

Article 2 : Conditions d'utilisation

1. Pour réserver un créneau Annecy Wave, vous devez :
 - a. être adhérent de l'association SED
 - b. avoir souscrit à une assurance (comprise dans l'adhésion SED)
 - c. savoir nager 50m
 - d. avoir 18 ans révolus

2. Pour surfer, vous devez :
 - a. vous présenter à la cabane Annecy Wave au minimum 15 min avant le début de votre créneau
 - b. valider votre réservation sur place en signant la fiche de présence et en attestant avoir pris connaissances du règlement Annecy Wave et des consignes de sécurité
 - c. vous être acquitté des montants demandés si concerné
 - d. être équipé des EPI
 - e. écouter attentivement les consignes données par le responsable d'ouverture de créneaux.

3. Au départ et sur la vague, vous devez :
 - a. respecter les consignes du responsable d'ouverture de créneaux
 - b. respecter la file d'attente en dehors de la structure (deux personnes maximum en attente sur les pontons de chaque côté)
 - c. penser aux autres utilisateurs en attente et ne pas vous éterniser (la vague est un espace partagé)

4. En cas de chute :
 - a. écartez vous de la zone de sortie de vague
 - b. regagnez la berge **à l'opposé de l'île** et remontez en empruntant les chemins prévus à cet effet
 - c. ramenez avec vous votre matériel
 - d. en cas de difficulté, agitez les bras en les croisant et appelez à l'aide

5. A la fin de votre session :
 - a. ramenez votre équipement au cabanon et le donner au responsable d'ouvertures du créneau avant d'aller vous changer
 - b. désinfectez/rincez votre combinaison **dans le bac prévu à cet effet** avant de la restituer
 - c. signalez votre départ

6. Règles d'usage à respecter impérativement
 - a. Au départ : s'asseoir sur le bord puis placer la planche sous les pieds avant de se lever et de surfer (interdiction de sauter sur sa planche depuis le bord)
 - b. Lors de la chute : regrouper les deux bras près du corps et se protéger le visage avec les mains
 - c. Sous l'eau : Garder les mains devant la tête et regrouper les jambes

- i. Si vous touchez le fond, pousser sur les jambes pour remonter à la surface (profondeur maximum derrière la vague : environ 2m)
- d. Au retour à la surface : Garder les mains devant la tête le temps de localiser votre planche (attention aux retours de planche dans le visage)
- e. Sortie de l'eau : à la nage, à la rame ou à pied jusqu'à un bord.

Article 3 : Accueil et encadrement des groupes

Accès libres

1. Un créneau en accès libre est ouvert uniquement à l'initiative d'un responsable d'ouverture de créneaux.
2. Le responsable d'ouverture de créneau
 - a. C'est un adhérent Truite identifié par les membres du bureau de l'association SED, comme apte à assurer ce rôle (liste des responsables d'ouverture de créneaux en Annexe)
 - b. Il a reçu une formation de la part des membres du bureau de l'association SED sur le règlement Annecy Wave, le réglage des vannes, les vérifications avant ouverture à faire (points de contrôle) et les consignes de sécurité
 - c. Il ne peut pas surfer seul, un deuxième adhérent doit être présent pour assurer le rôle de référent sécurité (voir ci-après)
3. Le responsable d'ouverture de créneaux doit :
 - a. ouvrir la réservation en ligne pour son créneau (dès que les débits ont été confirmés par la mairie)
 - b. ouvrir l'accès à Annecy Wave (cabanon, points de contrôle, réglage des vannes, installation des éléments de protection...)
 - c. valider la réservation et les assurances de chaque membre du groupe et leur faire remplir et signer la fiche de présence
 - d. mettre à disposition les EPI et les planches
 - e. rappeler les consignes de sécurité
 - f. vérifier la bonne conduite de son effectif (respect du public, des locaux, des espaces et du matériel)
 - g. faire respecter les horaires du créneau
 - h. désigner un référent sécurité parmi les participants au créneau
 - i. récupérer les équipements prêtés à la fin du créneau
 - j. ranger et contrôler le matériel (en cas détérioration, mettre au rebut ou en réparation)
 - k. fermer l'accès à Annecy Wave
 - l. Refaire les contrôles **visuels** de la structure
4. Le référent sécurité doit :

- a. prendre le relai lorsque c'est au tour du responsable de surfer
 - b. prévenir les secours et le bureau SED et faire un recueil des faits en cas d'incident
 - c. aider le responsable d'ouverture du créneau à ranger le matériel
5. Retard :
- a. En cas de retard d'un participant au créneau, la séance prendra quand même fin à l'heure prévue initialement
6. Sanctions
- a. En cas de non respect des consignes de la part d'un adhérent, le responsable se laisse le droit de l'exclure du créneau
 - b. En cas de non respect des consignes de la part d'un responsable, les membres du bureau de l'association SED se laissent le droit de le destituer de sa fonction

Accès encadrés

1. Un créneau en accès encadré est ouvert uniquement à l'initiative d'un encadrant
2. L'encadrant
 - a. C'est un adhérent qui travaille bénévolement pour l'association SED pour assurer l'encadrement des groupes et des adhérents débutants
 - b. Il a reçu une formation de la part des membres du bureau de l'association SED sur le règlement Annecy Wave, le réglage des vannes et les consignes de sécurités
 - c. Il est obligatoirement présent sur les créneaux stipulés dans son contrat
 - d. Il ne peut pas surfer lorsqu'il encadre un créneau
 - e. Il assure un deuxième rôle de référent sécurité
3. L'encadrant doit :
 - a. ouvrir la réservation en ligne pour son créneau (dès que les débits ont été confirmés par la mairie)
 - b. ouvrir l'accès à Annecy Wave (cabanon, points de contrôle, réglage des vannes, installation des éléments de protection...)
 - c. valider la réservation et les assurances de chaque membre du groupe et leur faire remplir et signer la fiche de présence
 - d. mettre à disposition les EPI et les planches
 - e. rappeler les consignes de sécurité
 - f. vérifier la bonne conduite de son effectif (respect du public, des locaux, des espaces et du matériel)
 - g. faire respecter les horaires du créneau
 - h. prévenir les secours en cas d'incident
 - i. récupérer les équipements prêtés à la fin du créneau
 - j. ranger et contrôler le matériel
 - k. fermer l'accès à Annecy Wave

I. contrôler la structure

4. Retard :

- a. En cas de retard d'un participant au créneau, la séance prendra quand même fin à l'heure prévue initialement

5. Sanctions

- a. En cas de non respect des consignes de la part d'un adhérent, l'encadrant se laisse le droit de l'exclure du créneau
- b. En cas de non respect des consignes de la part de l'encadrant, les membres du bureau de l'association SED se laissent le droit de le destituer de sa fonction et de mettre fin à son contrat

Article 4 : interdictions

Il est interdit :

1. de se baigner
2. de surfer sans porter les EPI obligatoires (casque, gilet 50N, gants, chausson/chaussures, leash au bras)
3. de s'élancer dans la vague en sautant sur sa planche directement depuis le bord (seul le départ assis est autorisé)
4. d'être à plusieurs sur la vague sans autorisation d'un responsable
5. d'utiliser toute source sonore pouvant nuire à la tranquillité des usagers
6. d'utiliser un équipement non homologué et ne figurant pas dans la liste des équipements

Article 5 : COVID 19

Devant le cabanon et sur la vague : respecter les gestes barrière et une distanciation physique d'au moins 2m.

Dans le cabanon : port du masque obligatoire / deux personnes maximum à l'intérieur.